



**Communiqué de presse**

**décembre 2007**

**La Fédération Nationale du Portage Salarial – FeNPS se félicite des différentes avancées en cours sur la voie de la reconnaissance de la profession et confirme sa position sur l'élargissement du portage au plus grand nombre.**

Les récents accords paritaires concernant le portage salarial sont une avancée indéniable vers la reconnaissance de cette forme innovante de travail. À travers ces accords, les différents syndicats signataires reconnaissent explicitement la pleine légitimité du portage salarial qui offre aux «portés» **un statut de salarié** pour exercer leurs activités autonomes. En ce sens, il est une **réelle alternative** au statut d'indépendant, avec comme avantages déterminants sa simplicité de mise en œuvre et la sécurité de la couverture sociale du salarié.

La FeNPS se félicite donc de cette nouvelle étape, en souhaitant néanmoins qu'elle soit l'amorce d'autres progrès tout aussi nécessaires à la profession et aux utilisateurs du portage salarial : les accords signés dernièrement visent uniquement les métiers du conseil alors que le portage permet d'ores et déjà à beaucoup d'autres professions d'exercer leurs activités, y compris dans les métiers manuels et dans les classifications "non cadre".

Dans un contexte économique et démographique où l'emploi reste une priorité, La FeNPS considère indispensable que les atouts du portage salarial en matière de sécurité et d'employabilité **soient étendus au plus grand nombre.**

Quant aux discussions en cours sur une prise en compte du portage salarial au sein des instances paritaires du **travail temporaire**, la FeNPS estime que toute voie possible vers une pleine reconnaissance du portage salarial est à prendre en considération.

Elle tient néanmoins à souligner **la nécessité de distinguer très clairement les deux activités** : le travail temporaire est au service d'un employeur pour faire face à des besoins ponctuels, alors que le portage salarial n'est en aucun cas un outil de gestion des ressources humaines. Il est avant tout au service du « porté », pour lui permettre d'exercer une activité autonome.

Tout au long de l'année 2007 la FeNPS a multiplié les rencontres avec le gouvernement, les organismes paritaires et les parlementaires pour défendre ses convictions et faire part de ses propositions. Elle est bien entendu ouverte à toute participation aux travaux de recherches des missions gouvernementales qui traiteront des nouvelles formes de travail comme du travail indépendant.

Contact : Jacques Gosselin Délégué général [jgosselin@fenps.fr](mailto:jgosselin@fenps.fr) 0 8 11 09 44 60